

PLAN PAYSAGE POUR LES TRANSITIONS DU PILAT

APERÇU DES LIVRABLES

VERSION FINALE DU 1er AOÛT 2023

mise en page à réaliser par le PNR



©Atelier Osmia



PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin

<https://parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/architecture-urbanisme-paysage/un-plan-paysage-pour-le-pilat/>

MAÎTRISE D'OEUVRE :

Isabel Claus, mandataire

Ingénieure-paysagiste

Urbicand

urbaniste,
paysagiste-concepteur

Atelier Osmia

graphiste,
ingénieure-paysagiste

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MINISTÈRE



SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN PLAN PAYSAGE SUR LES TRANSITIONS ?

Bref descriptif et démarche d'élaboration

p. 3

DIAGNOSTIC-ENJEUX

Et si l'évolution de nos usages parlaient des paysages et des transitions ?

Une diversité de paysages dans un petit territoire : une grande richesse !

Quels risques et enjeux face au manque d'adaptation climatique ?

De forts besoins en production d'énergies renouvelables (ENR)

p. 4

STRATÉGIE

Extraits dessinés d'objectifs de qualité paysagère

Extraits de la stratégie écrite

Des sensibilités paysagères à prendre en compte

Des éléments de paysage où l'implantation d'ENR de grande taille est à éviter

Où sont les espaces n'ayant pas vocation à accueillir du grand éolien ?

p. 8

MISE EN OEUVRE

10 fiches-actions à mettre en oeuvre

Guide ENR & Paysage : des préconisations pour accompagner les acteurs

Guide pour l'adaptation au dérèglement climatique -traduction opérationnelle et réglementaire de 3 objectifs -

p. 16



UN PLAN PAYSAGE POUR LES TRANSITIONS ?

Petit descriptif (le pourquoi du comment)

Le défi à relever par la mise en oeuvre d'un Plan paysage pour les transitions sur le Pilat est double. Il s'agit :

- **d'anticiper les impacts sur les paysages des effets du changement climatique** en orientant qualitativement les choix d'adaptation dans divers domaines (agriculture, forêt, milieux naturels, développement urbain, déplacements...) ,
- **de planifier le développement des énergies renouvelables (ENR)** en adéquation avec les ressources locales, les valeurs, identités, sensibilités et savoir-faire des différentes entités du massif. **Le plan paysage est un outil non réglementaire mais dont certains des résultats (objectifs, préconisations) seront intégrés à la charte du Parc.** Il résulte d'un appel à projet de l'Etat et de l'Ademe.

Pourquoi avoir mené un plan paysage et transitions avant la révision de la charte du Parc ?

Le paysage est une valeur et un attendu important du Parc Naturel Régional, d'autant plus dans un contexte de transitions spatiales. Accompagner les transitions en maintenant la qualité des paysages du Pilat est l'objectif de tous les acteurs. Ainsi comment davantage accompagner les porteurs de projet des transitions à prendre en compte le volet paysage ? Comment accompagner des évolutions parfois très incertaines et la vulnérabilité des paysages face à des urgences de court terme ? Quels paysages voulons-nous demain dans le Pilat ? Telles sont les questions auxquelles le plan paysage répond depuis son diagnostic, sa stratégie, ses fiches-actions, jusqu'à ses préconisations précises dans ses deux guides.

C'est un des rares plans paysage à traiter à la fois l'adaptation climatique et la transition énergétique. Il s'articule avec la stratégie d'adaptation climatique en cours (Tacct2) et a pu largement amender les objectifs de qualité paysagère de la charte (2025-2033), dans ses différentes thématiques.

Comment les acteurs du Parc ont été associés à la démarche ?

12 à 50 participants à chaque atelier pour 2 à 4 ateliers par phase ! La démarche fut participative et tous les résultats des ateliers ont largement nourri les livrables du plan paysage, de même qu'un questionnaire interactif et cartographique en phase 1. Deux instances élu.es furent fusionnées (aménagement et énergie) et les acteurs techniques du territoire ont largement répondu présents à toute la démarche.

DIAGNOSTIC-ENJEUX > OCT 21- AVRIL 22

1

PHASE

- **UN ATELIER "OÙ SONT NOS RESSOURCES?"** en lien avec la démarche Tacct2
 - **UNE TRAVERSÉE PAYSAGE** d'une journée en bus et à pieds (voir des projets, rencontrer des acteurs, lire les paysages)
 - **RENCONTRES D'ACTEURS ET D'HABITANTS** et rapport d'entretiens
 - **QUESTIONNAIRE PARTICIPATIF EN LIGNE**
- > **LIVRABLES : diagnostic-enjeux, prospective 2040, récit graphique, cartes des structures et des sensibilités**

STRATÉGIE & SITUATIONS PAYSAGÈRES PÉDAGOGIQUES > AVRIL - JUILLET 22

2

PHASE

- **DES ATELIERS SUR LES ÉVOLUTIONS D 5 SITUATIONS PAYSAGÈRES** (agrivoltaïsme, éolien, îlot de chaleur, forêt et tourisme, franges agro-naturelles...)
 - **UN ATELIER STRATÉGIE** (quels objectifs sont prioritaires ?)
- > **LIVRABLES : des évolutions de sites pédagogiques, une stratégie composée d'objectifs de qualité paysagère, sa hiérarchisation, des cartes d'orientations (ENR, mobilités...)**

MISE EN OEUVRE > SEPTEMBRE 2022 - JUILLET 23

3

PHASE

- **DES ATELIERS FICHES-ACTIONS, UN ATELIER DE MISE EN SITUATION ENR**
- > **LIVRABLES :**
- **10 fiches-actions**
 - **un guide d'accompagnement "Paysage & ENR"** (préconisations et illustrations)
 - **un guide «d' Adaptation au dérèglement climatique -traduction opérationnelle et réglementaire de 3 objectifs»**
 - **des indicateurs, un bilan...**

DIAGNOSTIC-ENJEUX

Et si l'évolution de nos usages parlaient des paysages et des transitions ?

LE DIMANCHE EN 1873, 1973 ET 2023, QU'EST-CE QU'ON FAIT DEHORS ? QUELLES ACTIVITÉS, QUELS DÉPLACEMENTS ?
RÉCIT D'ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES DU PILAT EN LIEN AVEC NOS HABITUDES DE LOISIRS (EN GAGA : PATOIS LOCAL) !

UN DIMANCHE EN 1873



- DEMAIN C'EST DIMANCHE. J'AURAIS BESOIN DES ENFANTS POUR VENDRE LES RIGOTTES AU MARCHÉ DE JONZIEUX. IL FAUT COMPTER 4 BONNES HEURES POUR S'Y RENDRE EN CHARRETTE.
- GRAND-MÈRE, VOUS POURREZ ALLER LAVER LES CHEMISIERS AU BARRAGE DU COTATAY? L'EAU Y EST PLUS CLAIRE.
- LE MATIN FAUT PAS OUBLIER D'ALLER AU BAPTÊME DU PETIT JOSEPH. IL PARAÎT QUE CE SERA SUIVI D'UNE PROCESSION JUSQU'À LA MADONE.
- JE PARIE QU'EMILE NE SERA PAS REVENU À TEMPS DE SON ÉTAPE À LA JASSERIE, TOUJOURS FIOL CELUI-LÀ, À PITANCHER AUTANT QU'UN CURÉ PEUT EN BÉNIR !

UN DIMANCHE EN 1973



- DEMAIN C'EST DIMANCHE. S'IL FAUT BEAU, ON POURRAIT ALLER AU GRAND BARRAGE DU GOUFFRE D'ENFER PENDANT QUE LE PETIT ERIC EST AUX SCOUTS, ILS SERONT AUTOUR DU LAC DES PLATS. C'EST L'OCCASION DE SORTIR LA RENAULT 5 ET FAIRE UN TOUR EN VOITURE EN FORÊT DANS LES CRÊTS APRÈS, NON ?
- A 18H, ON EST INVITÉ À FAIRE PAMPILLE À LA VILLÉGIATURE DE NADINE DE LYON À LA DIGONNIÈRE.
- OH NON, Y A UN MATCH DES VERTS À LA TÉLÉ, J'AI PAS ENVIE DE RATER ÇA !

UN DIMANCHE EN 2023



- DEMAIN C'EST DIMANCHE. AVANT DE RÉCUPÉRER LOUIS À L'ACROBRANCHE, S'IL FAIT ENCORE TROP CHAUD, ON POURRAIT FAIRE UN TOUR DE VÉLO EN FORÊT ? J'AI ENVIE D'ALLER ME BALADER DANS UNE HÊTRAIE. ELLES VONT DEVENIR DE PLUS EN PLUS RARES PARAÎT-IL, DANS CE PILAT BIENTÔT NOIR DE RÉSINEUX. MAIS BON, LE DOUGLAS C'EST OPPRESSANT EN HIVER, MAIS C'EST FRAIS EN ÉTÉ.
- OK, MAIS ON ÉVITE LES CRÊTS, YA TROP DE BAGNOLES! CAP DE FAIRE UN PLOUF **AU BARRAGE** TANT QU'IL Y A ENCORE DE L'EAU ?

Synthèse / Plan paysage pour les transitions du Parc Naturel Régional du PILAT / Moe : Isabel Claus (paysage), Urbicand (urbanisme et paysage), Atelier Osmia (graphisme) - 2023/06

Quels sont les risques et les enjeux face au manque d'adaptation climatique ?

Pour chaque entité paysagère (un bloc-diagramme par entité), quel sont les effets probables et attendus du changement climatique sur les paysages de demain (2040) au regard :

- **de signes paysagers déjà perceptibles des aléas climatiques** (ex : perte de lisibilité du réseau hydrographique s'asséchant, surchauffe urbaine, équipements de protection contre les aléas climatiques type citernes, filets paragrêle renforcés, diminution des prairies permanentes, remontée en altitude des cultures) ;
- **d'une intensification des pratiques de gestion des espaces agricoles ou forestiers et d'aménagement existants** (ex : poursuite de l'étalement urbain, retenues collinaires perturbant le cycle de l'eau, augmentation des systèmes d'irrigation, arrachage de haies) ;
- **et de l'émergence de premières initiatives et de réponses** (ex : rénovation de friches, désimperméabilisation et végétalisation des sols, pistes cyclables, toitures photovoltaïques, agrivoltaïsme).

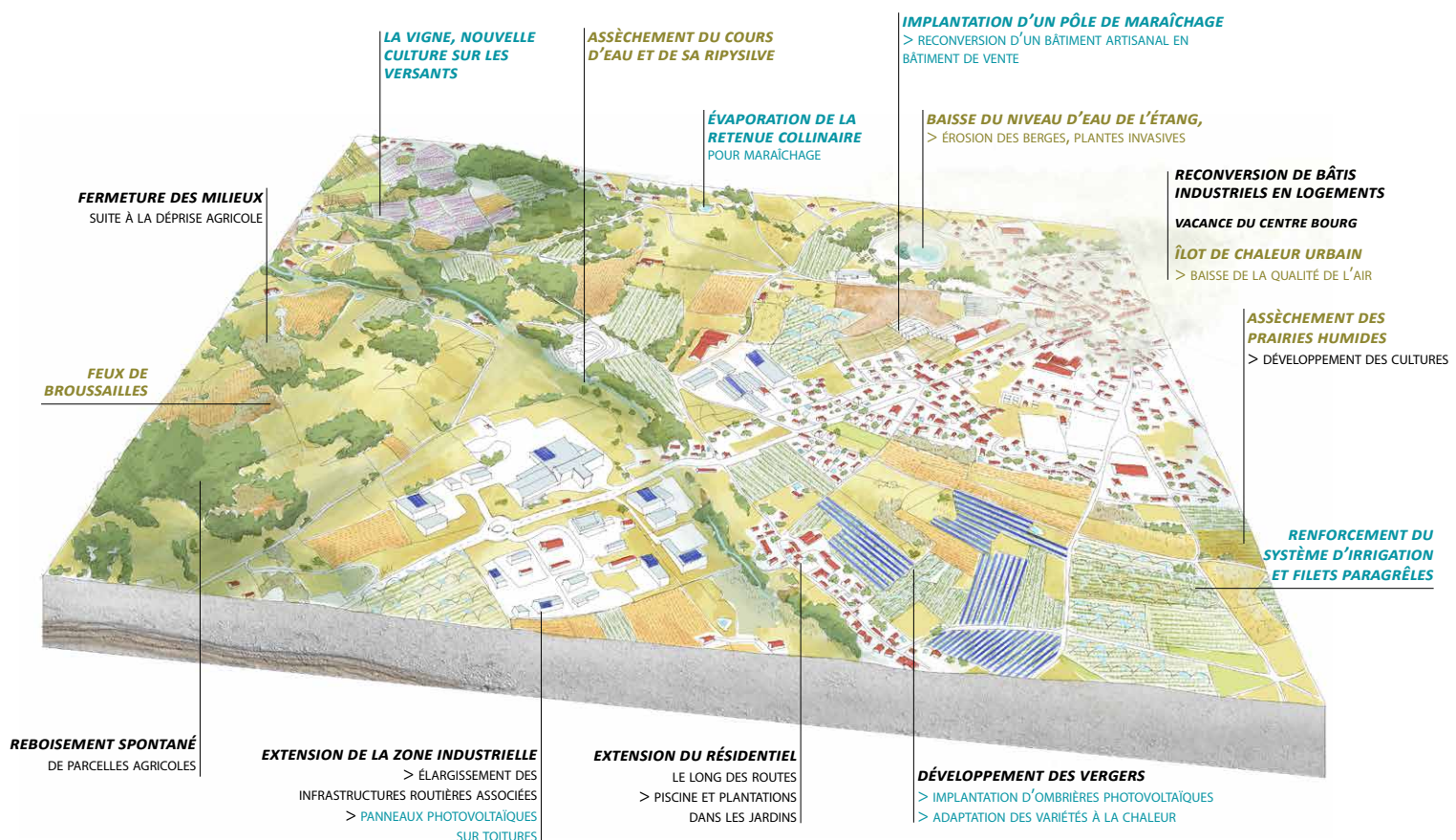
A vous d'imaginer d'autres scénarii !

2022



2040

SIGNES ET EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
POURSUITE DES DYNAMIQUES EXISTANTES
RÉPONSES - INITIATIVES

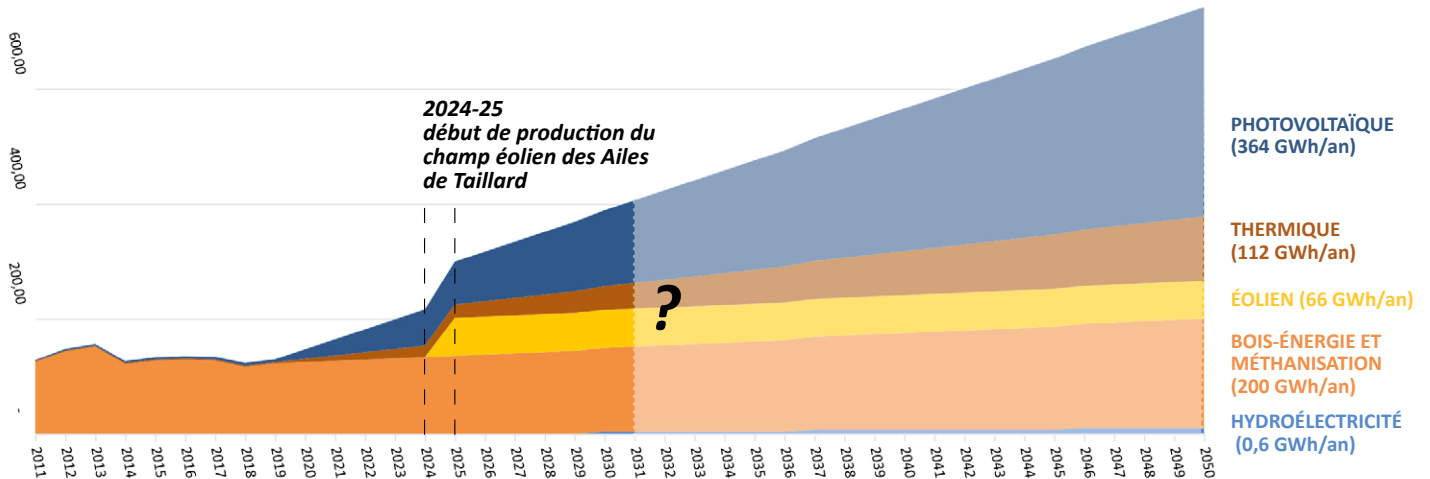


De forts besoins en production d'énergies renouvelables

Une évaluation chiffrée grossière à l'échelle du Pilat fait apparaître, à la fois la très faible réduction des consommations énergétiques du territoire depuis 2012 et la faible production d'énergies renouvelables : la transition énergétique est un enjeu fort du territoire.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PILAT ET PROJECTION D'ÉVOLUTION

Scénario de mix énergétique à titre d'exemple de projection, sans aucune validation ni orientation politique, à partir de gisements estimés grossièrement.



Source : TEPOS SEM-Pilat

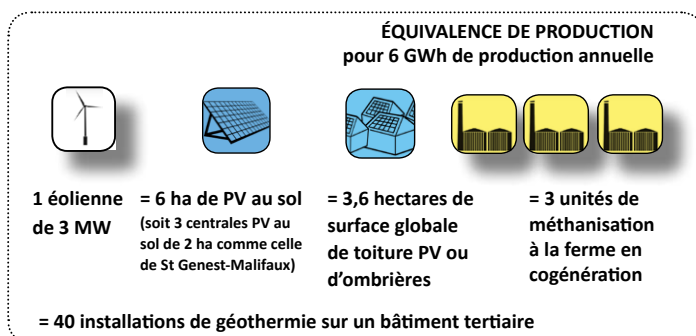
CONSTATS (échelle du Pilat):

- Conso 2012 = 1 596 GWh
- Conso 2018 = 1574 GWh /an
- Prod ENR 2019 = 165 GWh /an

OBJECTIFS 2050 (échelle du Pilat)

du Tepos 2012 Saint Etienne Métropole-Pilat (comprenant Condrieu), à partir de l'année de référence 2012 :

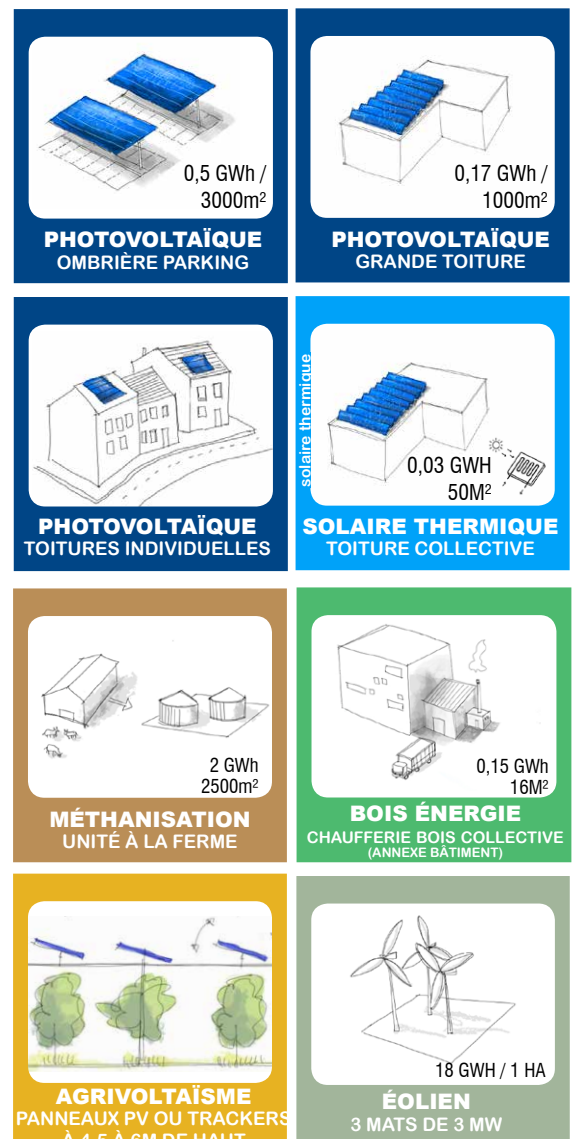
- Conso 2030 => 1 117 GWh /an (-30%)
- Conso 2050 => 798 GWh /an (/2)
- Restant à réduire (2018-2050) => 776 GWh
- Prod ENR 2050 => 559 GWh minimum /an (70% et 88% pour Condrieu)
- Restant à développer (2019-2050) => 394 GWh



LE PLAN PAYSAGE N'A PAS TRAITÉ TOUS LES TYPES DE PROJETS DE PRODUCTION D'ENR

Il s'est focalisé sur les seuls équipements énergétiques dont la forme physique et l'implantation sont visibles ou marquants dans les paysages (le grand éolien, l'agrivoltaïsme, la méthanisation, le bois-énergie, le photovoltaïque sur ombrière...).

Les très rares friches ou délaissés existants étant déjà couverts par du photovoltaïque et le Parc ne souhaitant pas à ce jour développer des centrales au sol hors espaces déjà artificialisé, les parcs PV au sol n'ont pas été traités.



EXTRAITS DESSINÉS DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



**(RE)NATURER LES ESPACES HABITÉS ET
RENFORCER LEURS FONCTIONNALITÉS
ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES**

**PRIORISER LA COUVERTURE DES TOITURES
D'ÉQUIPEMENTS ET DES ZONES ÉCONOMIQUES**

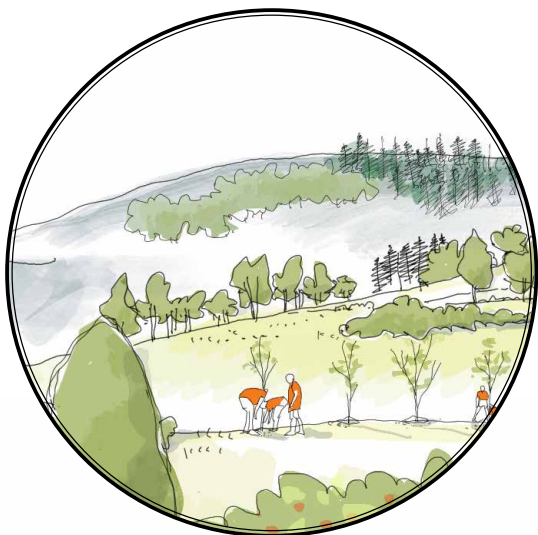
**RENFORCER LES LIAISONS DOUCES ET ACTIVES
VERS LES CENTRES BOURGS DE PROXIMITÉ ET
LES SITES FRAIS**



**FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA QUALITÉ DES
CHEMINEMENTS DOUX ET ACTIFS DANS LES
ESPACES HABITÉS ET VERS LES SITES FRAIS
- échelle communale -**



**INCITER LES PORTEURS DE PROJETS
ÉNERGÉTIQUES À INTÉGRER DES MESURES
PAYSAGÈRES ET À UNE GESTION ALTERNATIVE DES
EAUX PLUVIALES DE MANIÈRE EXEMPLAIRE**



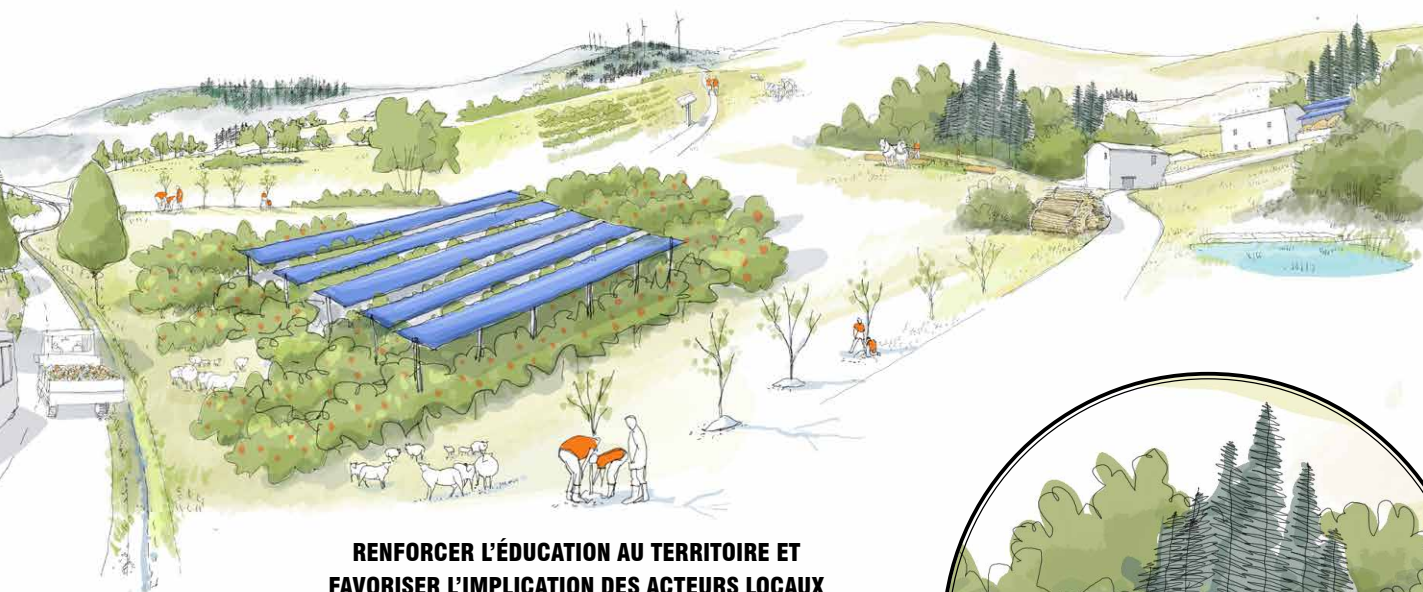
**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES
AGRO-ÉCOLOGIQUES**



**DIVERSIFIER L'OFFRE
TOURISTIQUE EN
RÉPONDANT AUX
ENJEUX DE TRANSITION**

**FAIRE DE TOUTE INSTALLATION ÉNERGÉTIQUE
D'ENVERGURE DES SITES EXEMPLAIRES POUR LEUR
INTÉGRATION DANS LEUR CONTEXTE PAYSAGER**

**DANS LES SEULS SECTEURS POUVANT ACCUEILLIR DU GRAND ÉOLIEN,
ADAPTER LES PROJETS AUX ÉCHELLES ET SPÉCIFICITÉS DE RELIEF
DES ENTITÉS, PRENDRE EN COMPTE L'INFLUENCE DES CRÊTS ET SITES
IDENTITAIRES**



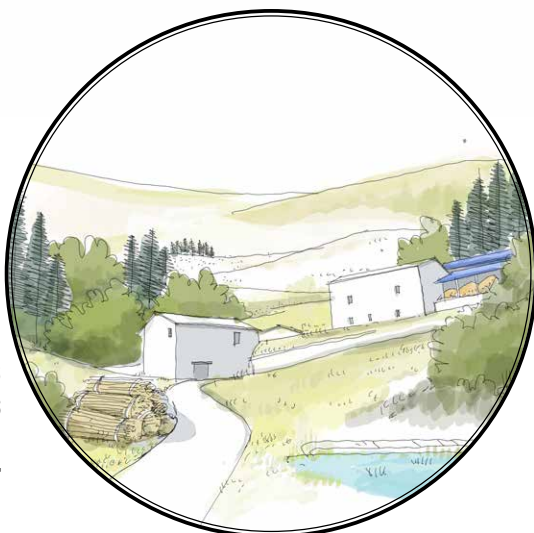
**RENFORCER L'ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET
FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX
DANS LES PROJETS DE TRANSITIONS**



**DÉVELOPPER
L'EXPLOITATION
DU BOIS-ÉNERGIE
AU SERVICE DE
L'OUVERTURE DES
PAYSAGES**

**INCITER À DES PRATIQUES
SYLVIQUES CRÉANT DES FORÊTS
À COUVERT CONTINU, DE FUTAIE
IRRÉGULIÈRE ET D'ESSENCES
VARIÉES, AU PROFIT DE PAYSAGES
D'ALTITUDE FAISANT LIRE LES
SAISONS**

**MAINTENIR L'OUVERTURE
PAYSAGÈRE DES
ESPACES IDENTITAIRES
ET EMBLÉMATIQUES DU
PILAT SE REFERMANT**



EXTRAITS DE LA STRATÉGIE ÉCRITE

Des objectifs de qualité paysagère, un cap de référence

Quelle est la vocation des objectifs de qualité paysagère ? D'orienter l'action de tous types d'aménagement, de gestion et de protection (urbanisme, forêt, agriculture, environnement...). Ainsi les paysages maintiennent leurs caractères, leurs dimensions multifonctionnelles. La perception paysagère par les populations est renforcée, qu'elle soit consciente ou non. Cinq orientations et une trentaine d'objectifs de qualité paysagère définissent la stratégie du Plan paysage pour les transitions. Voici des extraits d'objectifs de la hiérarchisation, qui a permis de définir un plan d'actions.

ORIENTATION

I/ DES PAYSAGES ADAPTÉS AU MANQUE D'EAU, AUX FORTES CHALEURS, ACCUEILLANTS ET QUALITATIFS POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE

> une adaptation sans attendre par l'aménagement et la transformation des paysages

CRITÈRES

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME

type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

EXTRAITS
D'OBJECTIFS

(RE)NATURER LES ESPACES HABITÉS ET RENFORCER LEURS FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

ILLUSTRATIONS



Aménagements de rives en coeur de village, St Julien-Molin-Molette



Développer des îlots de nature et de fraîcheur en milieu urbain et créer une «culture de l'ombre» et de la désimperméabilisation des sols. Exemple d'une plantation d'arbre à renouveler à Saint-Paul en Jarez

II/ DES PAYSAGES MOSAÏQUES EXISTANTS DU PILAT À CONFORTER ET DÉVELOPPER AU BÉNÉFICE D'UNE RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

> la résilience par la préservation de la mosaïque de paysages existante

OBJECTIF STRUCTURANT

objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE EN RÉPONDANT À LA QUÊTE D'ESPACES FRAIS



Croquis : Atelier Osmia

Croquis de noue, accotements, chemins et stationnement perméables au col de la Croix de Chaubouret



© Gideux, Barlier

Promenade dans la tourbière de Gimel

III/ DES MOBILITÉS DOUCES À RENFORCER POUR FAIRE ÉMERGER DES PAYSAGES DE TRANSITION ATTRACTIFS

> le virage à prendre d'un Pilat offrant des alternatives à la voiture

OBJECTIF STRUCTURANT

objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

**FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA
QUALITÉ DES CHEMINEMENTS DOUX
ET ACTIFS DANS LES ESPACES
HABITÉS ET VERS LES SITES FRAIS
- échelle communale -**



Continuité piétonne aménagée en centre bourg entre les espaces de stationnement et les commerces (Saint-Genest-Malifaux).

Plantations citoyennes (la Valla-en-Gier)



IV/ DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EXEMPLAIREMENT ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS GÉOGRAPHIQUES

> demain des projets d'énergies renouvelables, adaptés aux échelles paysagères du Pilat

VULNÉRABILITÉ DES PAYSAGES

risque d'impacts à court terme (type aménagements d'urgence mal implantés)

**INCITER LES PORTEURS DE PROJETS
ÉNERGÉTIQUES À INTÉGRER DES
MESURES PAYSAGÈRES ET À UNE
GESTION ALTERNATIVE DES EAUX
PLUVIALES DE MANIÈRE EXEMPLAIRE**



Chaufferie bois à Pélussin

**V/ RENFORCER LA PARTICIPATION
ET LES COOPÉRATIONS LOCALES
POUR NOURRIR ET ENCADRER LES
PROJETS DE TRANSITIONS SUR LE
TERRITOIRE DU PILAT**

**RENFORCER L'ÉDUCATION AU
TERRITOIRE ET À LA PARTICIPATION
POUR FAVORISER L'IMPLICATION
DES CITOYEN·NE·S ET DES ACTEURS
LOCAUX DANS LES PROJETS DE
TRANSITIONS**

Des sensibilités paysagères à prendre en compte dans les aménagements

Les sensibilités paysagères du Pilat s'ajoutent aux sites patrimoniaux et emblématiques de la charte : ce sont des sites parfois de nature plus ordinaires mais dont les rapports d'échelles, de visibilité, de confidentialité ou d'ouverture sont particulièrement «sensibles» à l'impact possible d'un aménagement (dont les ENR). **Ces sensibilités méritent une attention particulière lorsqu'un aménagement s'y installe.**

STRUCTURES FORTES NATURELLES



LIGNES DE CRÊTE
primaires
secondaires

Des lignes
de sol respectées



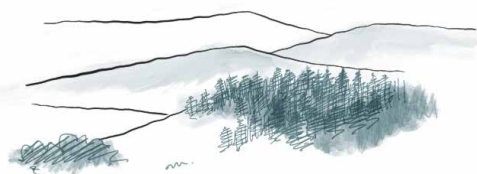
VALLÉE ENCAISSÉE PARTICULIÈRE

Un caractère de confidentialité à préserver



ESPACE DE CONFIDENTIALITÉ
enveloppe d'un
seul tenant,
clairière agricole

lignes de crêtes



vallée encaissée



CONFIGURATIONS SPATIALES



SECTEURS D'OUVERTURE À CO-VISIBILITÉS MULTIPLES

Maintenir leur
ouverture visuelle



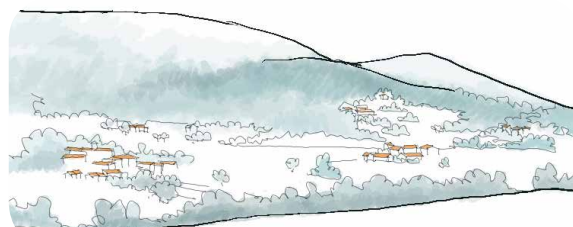
CO-VISIBILITÉ ENTRE RAVINS ET VALLÉES

Maintenir leur
lisibilité de versant à
versant

co-visibilité



secteur d'ouverture à co-visibilités multiples



VUES ET CONSTRUCTIONS HUMAINES



CÔNES DE VUE, BELVÉDÈRE AMÉNAGÉ

Des vues à tenir compte
et maintenir dégagées.



**ROUTES EN BALCON
CHEMINS DE RANDONNÉE**

route en balcon





Cône de vue sur la vallée de la Déôme maintenu dégagé par la toiture plate de la chaufferie bois de St Sauveur-en-Rue



Co-visibilité sur une ligne de crête, Graix



Secteur de grande ouverture à co-visibilités multiples (de partout tout est vu), St Genest-Malifaux



Espace de confidentialité dans la tête de vallon entourant Chuyer

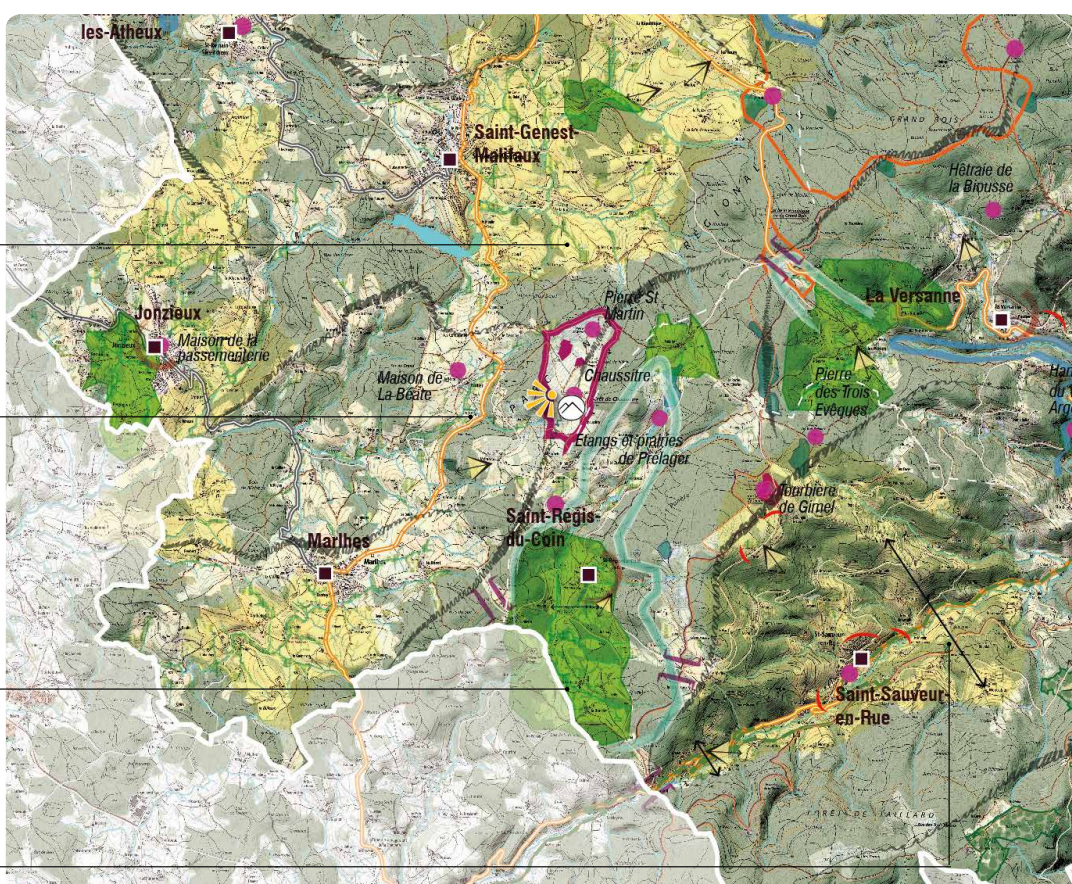
EXTRAIT DE LA CARTE DES SENSIBILITÉS

 Secteur d'ouverture à co-visibilités multiples entre St Genest et la Digionnière : de partout tout est vu !

 Route en balcon traversant le Haut-Pilat

 Espace de confidentialité propre à la configuration de la vallée de la Dunerette

 Co-visibilité de part et d'autre des versants de la vallée de la Déôme



Des éléments de paysage où l'implantation d'ENR de grande taille est à éviter (ne concerne pas le grand éolien)

La portée identitaire de certains espaces ou éléments de paysage permet peu d'envisager des ENR de grandes tailles, susceptibles de changer l'esprit des lieux. Par exemples :

- **les sites déjà protégés et leur environnement proche** n'ont effectivement pas vocation à accueillir ces grands équipements : les sites classés, inscrits, les sites emblématiques et les monuments historiques.
- **Les cols et les coupures d'urbanisation**, garants de la lecture des paysages, doivent faire l'objet d'une attention très particulière.
- **Des protections environnementales** sont garantes de la diversité des paysages et doivent recourir à la même attention : prairies permanentes humides, landes à buzard, pelouses sèches, trame à vieux bois, corridors écologiques.

NE CONCERNE PAS L'EXPLOITATION DU BOIS-ÉNERGIE

SITES DÉJÀ PROTÉGÉS

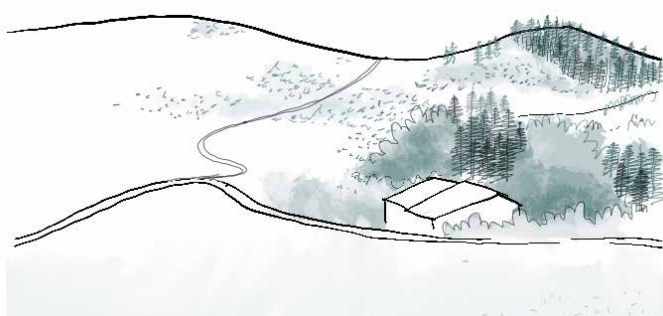
(sites classés, emblématique, monuments historiques...)



COLS



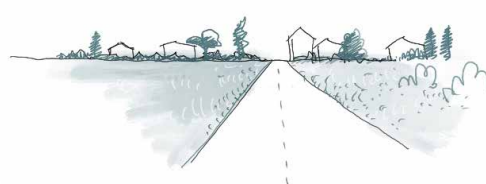
cols



COUPURES D'URBANISATION



coupure d'urbanisation



CONCERNE AUSSI L'EXPLOITATION DU BOIS-ÉNERGIE

(protections environnementales) :



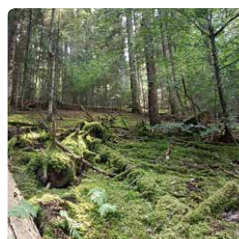
LANDES À BUZARD



TRAME À VIEUX BOIS



PELOUSES SÈCHES



0 2km

Où sont les espaces n'ayant pas vocation à accueillir du grand éolien ?

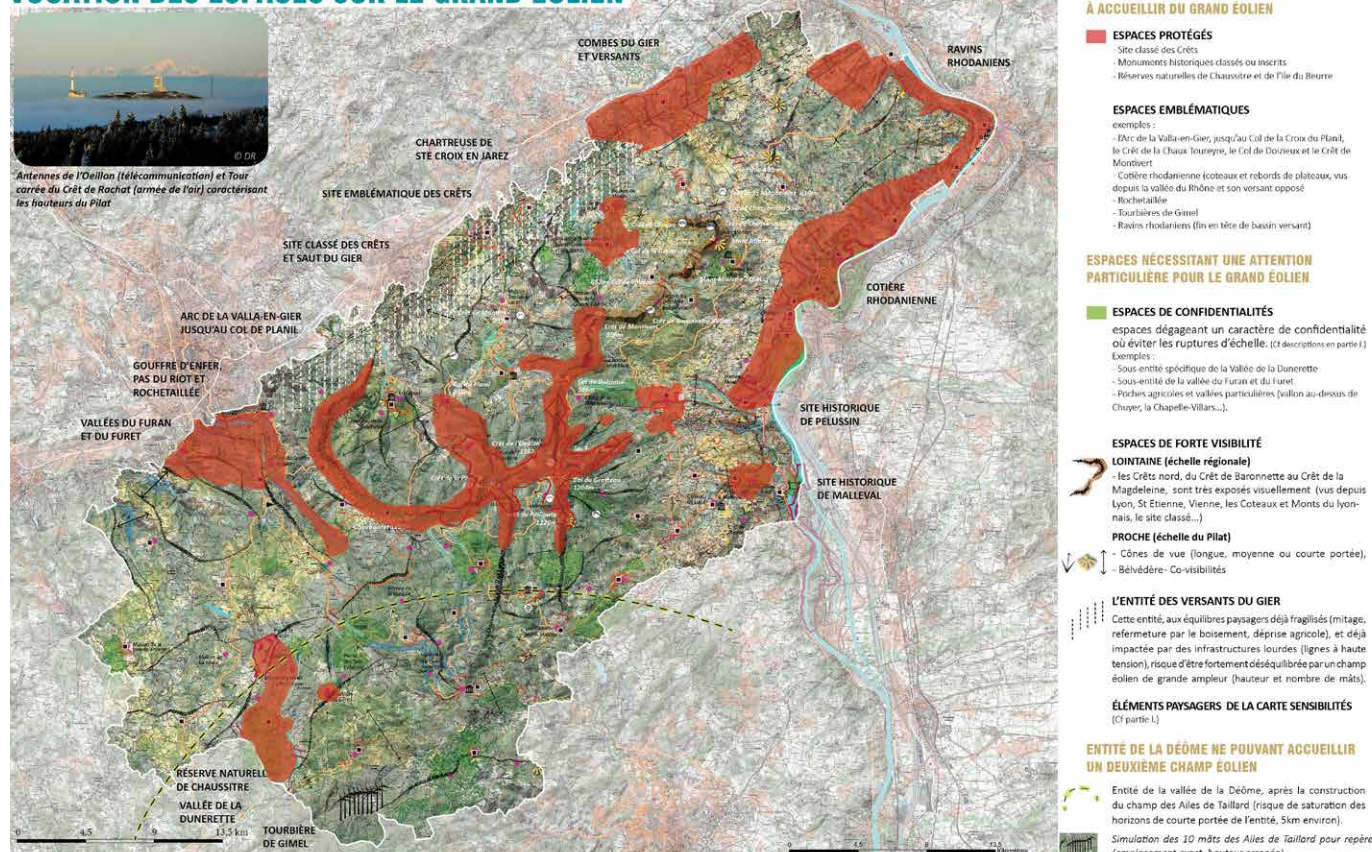
Pour préserver la lecture des paysages identitaires du Pilat,

- **les espaces suivants n'ont pas vocation à accueillir du grand éolien** : les espaces déjà protégés (sites classés, inscrits, réserves naturelles, monuments historiques) et les sites emblématiques (l'arc de la Valla-en-Gier, la Côtère rhodanienne...);
- **des sensibilités paysagères nécessitent une vigilance particulière** : espaces de confidentialité, de visibilité lointaine (crêtes nord), des éléments de découverte du territoire (routes en balcon, belvédère, cônes de vue) ;
- **l'entité des Versants du Gier demande une attention particulière**, déjà fragilisée par des lignes à haute tension, des déséquilibres structurels liés à la déprise agricole, l'avancée de la forêt et la périurbanisation ;
- **la vallée de la Déôme**, suite au projet éolien en cours sur le massif de Taillard, pourra difficilement accueillir un deuxième champ au vu de sa configuration topographique de vallée encaissée.



Cinq éoliennes du Val d'Ay (St Pierre-sur-Doux, Ardèche), depuis la D63, entre la Chapelle St Sabin et le Col de la Croix de Chaubouret

VOCATION DES ESPACES SUR LE GRAND ÉOLIEN



MISE EN OEUVRE

10 actions à mettre en oeuvre

A partir d'une vingtaine d'objectifs prioritaires, les actions ont été sélectionnées au regard :

- des possibilités de portage des acteurs du territoire et notamment du Parc ayant vocation à animer de manière collaborative et partagée le plan paysage ;
- des actions et dispositifs publics en cours ;
- et des besoins à venir (expérimentation de nouvelles problématiques, projets structurants sur le long terme..).

Action n° 1 : Inciter et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'îlots et de **parcours de fraîcheur** (ex. plan guide de végétalisation et/ou guide de recommandations paysagères)



• **Action n° 2 :** Réaliser un atlas cartographique des **franges agro-naturelles et urbaines**

Action n° 3 : Recenser et hiérarchiser les lieux nécessitant une **ouverture paysagère**, croisés avec les risques de feu, les enjeux environnementaux et des débouchés locaux (bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...)



Action n° 4 : Structurer et renforcer la **trame agro-écologique** du territoire par des actions de plantations (haies, arbres)

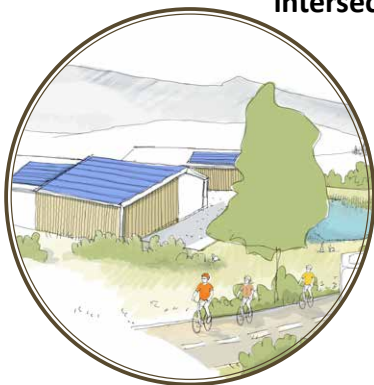
Action n° 5 : Créer des jeux de **parcours ludiques en forêt**, permettant de sensibiliser aux rôles multifonctionnels et aux évolutions paysagères de la forêt





Action n° 6 : Impliquer et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'**espaces partagés**

Action n° 7 : Favoriser le développement de **parcours de mobilités douces et actives** en développant les espaces intermodaux et en matérialisant et sécurisant les zones de traversées/entrées de bourgs et de villages et les intersections



Action n° 8 : Mettre en place une **instance ENR spécifique** pour accompagner les acteurs du développement énergétique du territoire

Action n° 9 : Faire des recommandations sur le **grand éolien** dans le pilat et sur les Crêts nord => réalisées dans le guide Paysage & ENR

Action n° 10 : Bâtir des **animations sur la transition énergétique**, pour les élus, familles et scolaires, à partir d'outils existants et à créer



Guide Paysage & ENR - des préconisations pour accompagner les acteurs

L'objectif premier de ce guide est d'accompagner les acteurs de la transition énergétique à prendre en compte le paysage (techniciens, élus, porteurs de projet...). C'est un outil permettant d'ouvrir la discussion entre acteurs.

Illustré uniquement d'implantations ENR (photo ou photo-montages), il suggère :

- des spécificités géographiques du Pilat à particulièrement prendre en compte ;
- une méthodologie des échelles d'approche (grand paysage, silhouette urbaine, site, détails d'aménagement) ;
- de nombreuses préconisations paysagères, dont certaines sont propres à des filières (méthanisation, agrivoltaïsme...).

OMBRIÈRES

EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS :

Eaux pluviales et désimperméabilisation

- **Systématiser la recherche de récupération des eaux pluviales sous toute ombrière pour voitures. Prendre en compte cette récupération à l'échelle de la parcelle.**



Ombrières pour voitures, dotées :

- d'une désimperméabilisation de tous les sols dédiés au stationnement (y compris ceux sans ombrières),
- de gouttières intégrées aux ombrières et des fossés gravillonnés, bandes végétalisées semblant recueillir les eaux pluviales,
- d'une orientation et agencement des panneaux harmonieuse avec les toitures existantes,
- de claustra bois sur les faces latérales des ombrières, en harmonie avec les portails d'entrée et de sortie. Ce traitement en bois rend plus discret la vue sur les voitures depuis la route principale et qualifie fortement les lieux et l'équipement.

COUPURES D'URBANISATION

EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS :

- **Dans le cas de l'agrivoltaïsme, selon l'importance de la coupure d'urbanisation et leur configuration physique, des marges de recul ainsi que le choix d'un aménagement d'un seul côté de la coupure pourra être identifié par une étude paysagère.**

Simulation sur pâturage



Scénario 1 avec installation PV sur un seul côté de la coupure d'urbanisation (hauteur 6m), avec une marge de recul supplémentaire que la distance réglementaire le long d'une route départementale (8m).

- ✓ Acceptable pour des coupures d'urbanisation de moindre importance paysagère, avec une marge de recul à déterminer selon la configuration
- ✗ A proscrire pour des coupures d'urbanisation de forte importance paysagère (le hameau devrait être entièrement visible comme les lignes de crête).

Simulation sur implantation nouvelle de vergers



Scénario 2 avec installation PV des deux côtés d'une coupure d'urbanisation (hauteur 6m), avec une marge de recul de 8m pour les vergers + 12m pour le PV (soit 20m de recul pour le PV).

- ✗ A proscrire pour des coupures d'urbanisation : occultation complète de la coupure d'urbanisation et effet d'artificialisation.

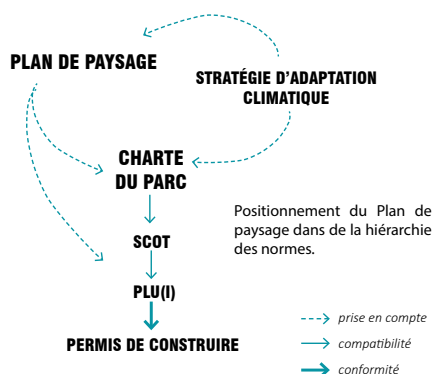
Guide Paysage & adaptation climatique - traduction opérationnelle et réglementaire possible de 3 objectifs -

Ce guide décline trois objectifs du Plan paysage liés à l'adaptation au dérèglement climatique.

Il aide à la transposition réglementaire et opérationnelle et incite les documents d'urbanisme (SCOT-PLU(i)), à traiter trois thématiques majeures à savoir :

- la (re)naturation des espaces urbains et l'aménagement d'îlots et de parcours de fraîcheurs,
- la qualification et le traitement des franges agro-naturelles et urbaines,
- le développement des mobilités douces et actives.

Ce guide propose des méthodes d'approche, il partage des références et des listes d'outils réglementaires potentiellement mobilisables pour aborder ces sujets dans les documents d'urbanisme. Il s'adresse aux collectivités territoriales, aux bureaux d'étude et aux élus.

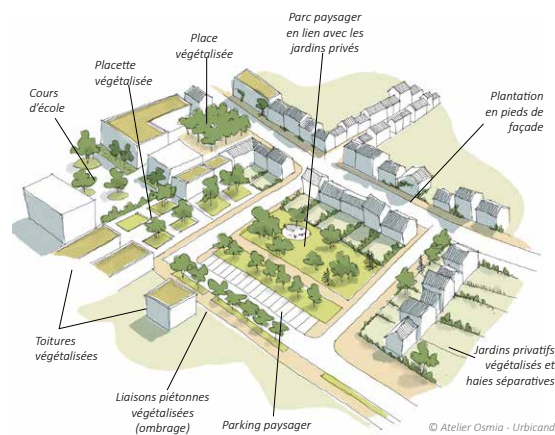


Le plan paysage, un outil ayant vocation à inspirer les porteurs de projets et à alimenter le projet de Charte du Parc en cours de révision

Exemple de thématiques et de sujets abordés par le guide

PARTIE 1 : RENATURER LES ESPACES HABITÉS

Comment faire de la trame verte et bleue un vecteur de résilience climatique ?
 Comment mettre en évidence les nombreux co-bénéfices de cette trame et limiter l'imperméabilisation des sols dans les espaces urbains ?
 Comment inciter et justifier une plus grande frugalité foncière dans les projets de SCOT et de PLU(i) en lien avec les évolutions législatives récentes ?
 Quelle place donner à la renaturation et au traitement des îlots de chaleur urbain ?



Les espaces urbains concernés par la végétalisation

PARTIE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES AGRICOLES MOSAÏQUES

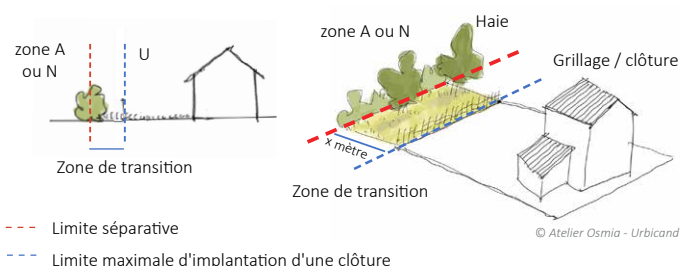
Quel rôle à jouer des franges agro-naturelles et urbaines dans l'adaptation au dérèglement climatique des villages et des bourgs du Pilat ? Quelles modalités de traitement et de valorisation paysagère possibles ? Comment structurer un maillage de haies et d'arbres tout en préservant les qualités paysagères du territoire ?

PARTIE 3 : ADAPTER L'ESPACE URBAIN AUX MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES

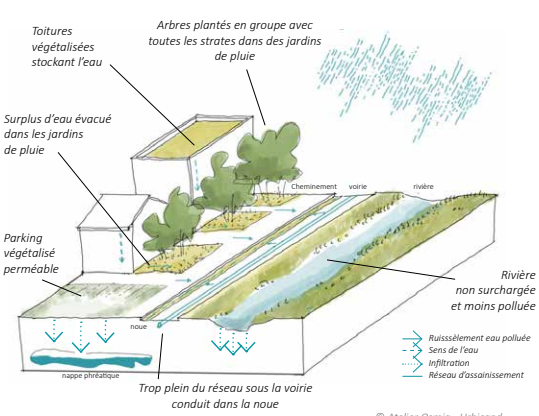
Comment mettre en évidence les enjeux d'aménagement selon les typologies de voies et les pratiques des usagers ?

Comment adapter et traiter l'espace urbain concerné ?

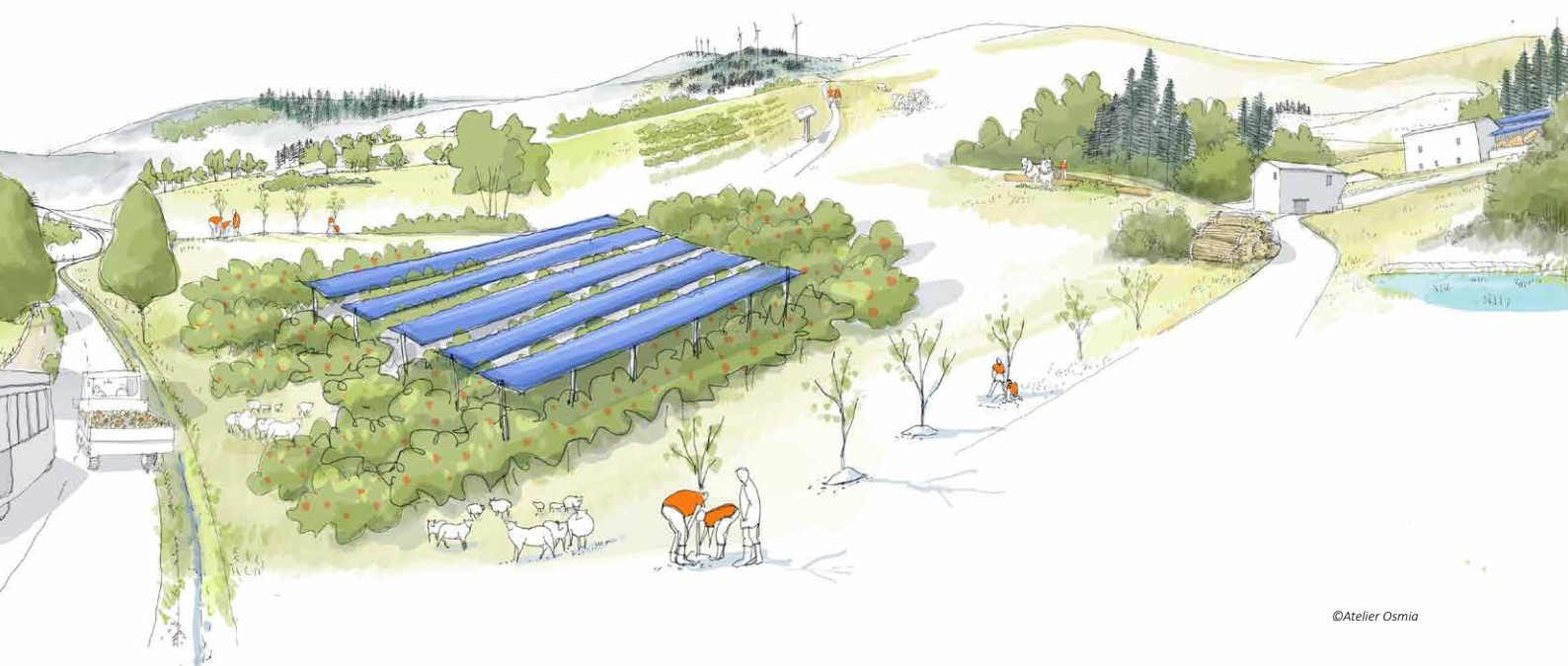
Quels outils réglementaires mobiliser pour inciter au développement de nouvelles mobilités ?



Exemple de recul des possibilités d'implantation de la clôture et création d'une zone tampon végétalisée en frange urbaine



Exemple de disposition à intégrer dans les règlements écrits des PLU(i) pour inciter à une gestion des eaux pluviales plus intégrée



©Atelier Osmia



PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Moulin de Virieu, 2 rue Benay, 42410 Pélussin

<https://parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/architecture-urbanisme-paysage/un-plan-paysage-pour-le-pilat/>

MAÎTRISE D'OEUVRE :

Isabel Claus, mandataire

Ingénieure-paysagiste

Urbicand

urbaniste,
paysagiste-concepteur

Atelier Osmia

graphiste,
ingénieure-paysagiste

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

 **MINISTÈRE**

